

30<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

30<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr. 45 fr.	
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Partout le même !

Quelqu'un, qui est je crois notre éminent confrère, Pierre Gaxotte, écrivait récemment que les Etats-Unis vivent sous régime qui, d'apparence démocratique, est en réalité une dictature plébiscitaire. C'est juste. Mais cette dictature, qui prend sa source dans l'élection, laisse subsister en elle assez de régime parlementaire pour que celui-ci fasse sentir sa mauvaise influence en cédant à son irrésistible penchant qui est de retarder, de ralentir l'action du pouvoir, d'entraver et d'empêcher le gouvernement.

Empêcher le gouvernement ! C'est le triomphe du parlementarisme. Nous avons vu ça chez nous ! Et nous en subissons les conséquences ! Ce magnifique programme, il y travaille de la même façon sous toutes les latitudes et dans tous les continents. C'est un vice de nature.

Il n'est pas besoin de dire que nous ne visons pas à critiquer ce qui se passe dans la grande République américaine. Hélas ! Nous sommes tenus désormais à plus de modestie ! Ce qui se passe aux Etats-Unis ne nous regarde pas. Mais nous le voyons tout de même. Aussi n'est-ce pas pour donner aux autres des leçons, mais pour en prendre nous-mêmes que nous en parlons !

Cette leçon est que le régime démocratique, surtout à forme parlementaire, même quand il est corrigé par un pouvoir personnel confié à un homme choisi par le suffrage universel, porte en lui une cause congénitale de faiblesse et d'impuissance qui met son pays dans une situation de terrible infériorité vis-à-vis des pays où il ne sévit pas !

L'heureuse Amérique est un de ceux où les circonstances ont placé des remèdes naturels auprès de la maladie. Favorisée des dieux, elle n'a pas de voisins immédiats qui lui soient redoutables. Elle peut se livrer en paix à ses discordes intestines. Le ciel a étendu autour d'elle la protection d'immenses océans à l'abri desquels il lui est loisible de se livrer aux joies de la discussion, aux jeux des mots, aux exercices de la contradiction, où chacun peut se permettre des développements qu'aucun coup de canon ne viendra interrompre.

Pourtant, même dans la sécurité qui lui vient de sa position géographique, elle a senti tout à coup qu'il y a quelque chose de changé dans le monde et qu'il faut s'adapter au nouvel état des nations. Cette malheureuse nouveauté fut, semble-t-il, comprise de tous, puisqu'aux dernières élections, les programmes des deux candidats concurrents étaient d'accord sur ce point qu'il fallait au plus tôt parer aux rudes éventualités qui risquaient de surgir.

Tout le monde, disons-nous, était d'accord là-dessus. On aurait donc pu se mettre à l'œuvre sans délai. Cependant qu'avons-nous vu ?

D'abord ceci, on se révèle la malaisance d'un système qui subordonne la gérance de l'Etat à l'élection. Puisqu'un danger se manifeste, un Etat organisé suivant les lois naturelles prendrait aussitôt les mesures de protection. Aussitôt et aussi vite que possible ! Mais, avec le système électif, il en va autrement, puisqu'il exige qu'on demande d'abord au peuple s'il veut être défendu et que cela se fait à dates fixes. En attendant cette date, le gouvernement ne peut rien faire. Il ne sait pas ce que dira l'électeur, il craint de le fâcher par des décisions qu'il ne comprendra pas et qui le changeront dans ses douces habitudes de farniente. Donc, sans toucher à rien, il faut d'abord s'employer à le convaincre. Cela ne se fait pas en un jour : campagnes de presse, discours aux électeurs, messages, appels, voyages à travers le territoire, réunions, meetings et tout et tout ! Les semaines, les mois passent qu'on dépense en éloquence contradictoire, tandis que les concurrents se préparent sans discours et prennent une avance qu'il sera impossible de rattraper. Pendant 12 à 15 mois, les Etats-Unis se sont trouvés dans cette situation. Ils n'ont rien pu faire. Il fallait attendre les élections. Attendre !

Enfin, les électeurs ont prononcé. A partir de ce moment-là, il semble qu'on puisse aller vite !... Mais c'est ici qu'intervient le régime parlementaire. Il a ses règles auxquelles rien ne le ferait renoncer. Le gouvernement doit d'abord déposer ses projets dans les chambres se saisissent, et, alors, l'énorme et pesante mécanique se met en branle. Suivant la procédure que nous connaissons bien, on nomme des commissions devant lesquelles viendront déposer tour à tour partisans et adversaires. On y verra ensuite les dépôts de contre-projets qu'il faudra étudier, discuter et repousser. Ensuite, on passera à l'examen des amendements au projet gouvernemental dont chacun fera l'objet d'une nouvelle campagne de presse et de discours dans le pays. Et ainsi de suite ! C'est seulement quand tout le monde aura fini de parler que le gouvernement sera autorisé à commencer d'agir.

Le pays sera peut-être mis en danger, mais les rites démocratiques auront été observés.

Tandis que se déroule ce tintamarre de paroles, d'autres chefs d'Etat, dans le silence et le mystère, auront mis sur pied tout leur dispositif d'action déjà préparé et auront pu décider sur l'heure de la paix ou de la guerre !

Régime d'hésitation, en face d'un régime de décision ; régime de recrudescence en face d'un régime d'avance ; régime de lenteur en face d'un régime de promptitude.

C'est ainsi que la démocratie parlementaire qui prétend représenter la liberté s'avère incapable de l'empêcher de mourir ! Emile LAPORTE.

## ENTRE GÉNÉRATIONS

S'il vous arrive de lire les petites annonces vous avez dû remarquer que les hommes qui y sont demandés dans tous les emplois ne doivent pas avoir plus de quarante-cinq ans.

Cet âge même est une limite extrême. On a envie d'écrire aux « annonceurs » pour leur demander : « Que faites-vous des hommes de quarante-huit ans et de cinquante et même de ceux de soixante ? »

J'entends bien qu'il faut donner du travail aux jeunes, afin qu'ils prennent goût à l'existence, afin qu'ils vivent, qu'ils ne craignent pas d'endosser des charges. Mais on se demande ce qu'on entend au juste par « jeune ». Jusqu'à quel âge peut-on prétendre l'être ?

M. Gaston Rageot nous contait dans « Le Temps », le cas d'un de ses confrères qui avait été requis à la déclaration de guerre par un service d'Etat alors que tout manquait et qui, au plus

fort de la catastrophe, rendit de signalés services. Il a été remplacé par un homme de quarante ans qui lui a déclaré qu'il n'était plus possible désormais d'utiliser des sexagénaires.

Le procédé est discutable ; de plus, il est d'une médiocre « économie ».

Dans un pays où le jeu des générations se fait normalement, il est naturel que les plus anciens cèdent la place aux plus jeunes après leur avoir donné le temps de s'instruire. Mais dans la France d'aujourd'hui, le jeu des générations ne se fait pas de façon normale. Il y a des jeunes trop tôt mûris et encore inexperts et des vieux riches d'expériences et pleins encore de vigueur et de bon vouloir. M. Gaston Rageot l'a fort bien noté.

Les deux générations ne doivent pas être rivales. Elles doivent s'allier pour servir au mieux, pendant la période très critique que traverse notre pays.

PAN.

## INFORMATIONS

### Une importante conférence entre l'amiral DARLAN et le général WEYGAND

L'amiral de la flotte Darlan, vice-président du Conseil, a donné, dimanche, un déjeuner intime en l'honneur du général d'armée Weygand, délégué général du gouvernement en Afrique française.

Le général d'armée Huntziger, ministre-secrétaire d'Etat à la guerre ; le contre-amiral Platon, secrétaire d'Etat aux colonies et le général de brigade aérienne Bergeret, secrétaire d'Etat à l'aviation, assistaient au déjeuner.

Une conférence s'est ensuite tenue, au

cours de laquelle ont été traités les différents problèmes politiques, économiques et militaires concernant l'Afrique française.

La défense éventuelle de notre Empire africain contre une attaque extérieure a fait l'objet d'un examen spécial.

Il a été confirmé que, conformément aux engagements pris par le maréchal Pétain et dans le cadre des conditions de l'armistice, cette défense sera énergiquement assurée par les forces françaises seules, contre tout agresseur.

### Le Gouvernement est décidé à faire escorter nos bateaux marchands par notre marine de guerre

Un nouveau bâtiment de commerce français, la « Ville-de-Majunga », a été arrêté et capturé par un croiseur britannique au sud du cap de Bonne-Espérance.

On croit savoir que le gouvernement français a adressé une protestation énergique au gouvernement de l'Afrique du Sud, en faisant remarquer que de telles mesures, loin du théâtre des opérations, n'ont aucune apparence de raison et ne peuvent avoir aucune influence sur l'issue de la guerre poursuivie par la Grande-Bretagne.

Le bâtiment nouvellement capturé est

le quatorzième saisi par la marine britannique depuis le début de l'année, ce qui porte à 108 le nombre des navires de commerce français saisis par elle depuis l'armistice.

Depuis longtemps, l'amiral de la flotte Darlan, parlant au nom du gouvernement du maréchal, a dit et répété qu'il ne laisserait pas les Français mourir de faim.

Si nos protestations demeuraient vaines, si la Grande-Bretagne continuait à arraisonner et à capturer nos bateaux de commerce, il faudrait bien, pour y mettre un terme, faire accompagner ceux-ci par nos navires de guerre.

### M. Darlan convoque les préfets

L'amiral Darlan, ministre, secrétaire d'Etat à l'intérieur, convoque les préfets par groupes régionaux. Il a réuni les préfets du groupe Lyonnais-Savoie et les instructions ont spécialement porté sur :

1° La répartition des produits et les moyens de faciliter l'approvisionnement par une amélioration des conditions de transport et une harmonie entre les départements producteurs et les départements consommateurs ;

2° La répartition du chômage, notamment par la prérogative des durées des heures de travail dans les différentes industries et entreprises et une meilleure répartition du travail ;

3° La réorganisation de l'administration locale en application de la récente réforme municipale.

### La bière sera rationnée

La rarefaction de l'orge va entraîner d'importantes restrictions dans la bière. Il a été, en effet, décidé que, deux jours par semaine, les habitants ne seraient autorisés à servir ni quart, ni demi. De même, la vente en bouteilles et en fûts sera suspendue pendant les jours qui seront ultérieurement désignés.

### Pour ravitailler l'Europe

Le projet élaboré par l'ancien président des Etats-Unis, Herbert Hoover, pour ravitailler les populations civiles des pays européens occupés suscite un vif intérêt.

Malgré le refus opposé par le gouvernement américain de s'associer à son plan, le cri d'alarme lancé par N. Hoover et les propositions concrètes de son comité pour parer aux ravages de la famine en Europe, ont éveillé un écho de profonde sympathie dans l'opinion américaine.

### Le Sénat américain vote le projet prêt-hail

Le Sénat américain a adopté, par 60 voix contre 31, le projet de « Prêt ou Bail », après avoir repoussé tous les amendements tendant à limiter la liberté d'action du président Roosevelt dans les mesures qu'il pourrait prendre pour renforcer la résistance de la Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Chine.

Le texte définitif du projet accorde à M. Roosevelt des pouvoirs étendus qui ne prendront fin que le 1<sup>er</sup> juillet 1943. Le montant de l'aide qui pourra être accordée immédiatement à l'Angleterre est de 1 milliard 300 millions de dollars.

### EN PEU DE MOTS...

— On annonce que l'ex-roi Carol de Roumanie aurait l'intention de quitter le Portugal où il se trouve, actuellement, pour se rendre aux Etats-Unis avec Mme Lupescu.

— Le grand immeuble de la C.G.T., à Paris, a été mis à la disposition des Syndicats de l'industrie et du commerce français. Ces Syndicats y installeront leurs bureaux.

— Un accord commercial a été signé entre l'Espagne et l'Angleterre. La Grande-Bretagne achètera à l'Espagne 800.000 caisses d'oranges ; en échange, l'Espagne achètera à l'Angleterre du blé et du caoutchouc.

— Un certain nombre d'individus habitant Casablanca, des Israélites pour la plupart, qui se livraient au trafic des devises et de l'or, ont été arrêtés. Les capitaux saisis atteignent plusieurs millions de francs.

— La princesse hongroise Stéphanie de Hohenlohe, qui avait refusé d'obéir à un ordre de déportation du gouvernement américain, a été arrêtée par la police.

## Nos Echos

### Le mirage !

Nous voyons que l'on s'efforce de ramener la France à ses traditions paysannes qu'elle avait fâcheusement abandonnées et que l'on recommande aux jeunes gens de ne plus se laisser séduire par l'attrait trop souvent trompeur des grandes villes.

C'est une œuvre nécessaire et difficile que de remonter un courant pareil. Il y faudra de patients efforts et, aussi, une collaboration permanente de l'administration avec les gens de la terre. Les obstacles sont à présent très grands et de toutes natures. La meilleure volonté ne suffit pas, il y faut les moyens dont on manque très souvent sans qu'il y ait d'autre faute que celles des circonstances. Ce ne sera pas une raison de se décourager, mais au contraire de persévérer.

Une des premières conditions est d'écouter les plaintes des cultivateurs, même quand on est dans l'impossibilité d'y faire droit immédiatement. De les écouter pour les accueillir autant que possible et quand on ne peut pas tout de suite pour faire connaître aux plaignants les raisons de cette impossibilité.

En attendant, il est bon aussi de dissiper bien des dangereuses illusions que nos ruraux se font sur les agréments de l'existence dans les cités. Je me rappelle un spectacle frappant il y a quelques années à la fête votive d'une jolie commune du Lot. C'était pendant les vacances. Quelques jeunes gens originaires du pays et qui avaient émigré à Paris assistaient à la fête. Ils avaient revêtu des habits qui semblaient bien élégants auprès des vêtements campagnards de ceux qui étaient restés au village. Ils faisaient les beaux, les fiers, et paraissaient un peu dans la commune.

Je remarquai que les jeunes filles n'avaient de regards que pour eux et qu'à la danse notamment elles dédaignaient leurs compagnons de chaque jour pour ces « parisiens » farauds. Le prestige agissait et dans le cœur de beaucoup était certainement né le désir et l'espoir d'un mariage qui leur permettrait de participer à la belle vie qu'elles imaginaient.

Or je connaissais bien deux au moins de ces jeunes « glorieux » et je savais qu'ils menaient à Paris une existence étroite, sombre et dure, presque de misère et en tout cas de privations puisqu'ils n'avaient que de faibles salaires et que rien ne leur était possible de toutes les tentations qui s'offraient à eux !

En fait, ils étaient là-bas bien plus malheureux que ceux du village et pourtant ils leur faisaient envie. Je n'osai pas le leur dire, et pourtant il l'aurait fallu !

## Chronique du Lot

### La Question du Bois

Les Chênes « Garrics » qui sont en quelque sorte l'Essence Etiquette du Haut-Quercy — en formations les plus souvent ouvertes, clairières, abroulées, émondées et étêtées, se disséminent dans le Département du Lot. Sur un nombre respectable d'hectares, combien au juste : il est malaisé de le spécifier, les relevés du potentiel boisé ne tenant pas compte de la nature des peuplements.

Globalement « Garrics », Chênes divers dont le yeuse, hêtres, pins et autres arborescences couvraient ici plus de cent mille hectares, soit environ un cinquième de la superficie totale.

Dans ces boisements, à l'heure actuelle, on coupe, on taille certainement bien davantage qu'aparavant. Les arrivages de houille se font rares. Malheureusement les hivers deviennent rudes et le chauffage est une nécessité inexorable. A défaut de charbon il faut — on peut le dire plus que jamais — « faire flèche de tout bois ».

D'autre part, le manque de carburant essence a vulgarisé le gazogène automobile dont l'élément base est le bois.

Deux raisons majeures qui concourent à intensifier la production du matériau bois. Or les peuplements arborescents ne constituent pas des gisements finis ; ils ne peuvent être vidés totalement par industrialisation intégrale. Ils contribuent au contraire, à un rôle social qui se situe au premier plan au lieu et place de spéculations financières. La conception mathématique-technique les regardant comme composés de formations végétales et d'un sol dissociables, a pris le chemin de la faillite, car ils se présentent en organismes vivants, en union harmonique et mouvante dont la biocoénose ne saurait être troublée sans dommages pour l'ensemble. Ils doivent donc être « aménagés » et « traités » selon leurs exigences propres : d'où le dogme d'Economie Forestière de « Permanence ». La notion est classique à l'étranger.

La fabrication de l'aliment base des gazogènes nécessite normalement une exploitation en « taillis simple ». Ce mode de traitement a de graves inconvénients, surtout sous le climat du Sud-Ouest où il entraîne une dénudation fréquente et répétée du sol par suppression de la couverture vivante du tapis végétal et par diminution énorme de la couverture morte. Les effets en sont l'érosion et la stérilisation, effets de taille à compromettre assez vite les cultures vivrières de la région Quercynoise. De cette répercussion de cause à effet, on ne s'est pas assez. Il convient de la marquer expressément.

La logique demande donc à ce que l'exploitation du bois soit en fonction du diamètre des produits enlevés. Plus ce dernier est petit — et tel est le cas particulier des éléments bois destinés aux gazogènes — davantage l'exploitation doit être prudente, car compte doit être tenu à la lettre des dangers de la Sylvonomie, ainsi que du danger de puiser dans des réserves boisées trop jeunes. La coupe s'opère lentement. Ceci est une autre loi absolue à ne pas perdre de vue.

Alors, pourquoi ne pas adapter aux coupes des particuliers les règles qui président à celles opérées sur le domaine soumis à la gestion du Corps des Eaux et Forêts ?

Pourquoi ne s'astreindrait-on pas, au lieu de vendre le matériau bois par « unités de coupe marquée » à le faire par « unités de produits » (Système Suisse) ? De cette sorte, il pourrait être discriminé entre les calibrages de nature diverse et ce qui doit aller à l'être serait séparé de ce qui est utilisable au chantier et de ce qui doit servir à la gazéification.

Cela ne vaudrait-il pas mieux que la « carte du bois » ?

Le problème est loin d'être insoluble. Il se résume en une simple question de « Prévoyance ».

Pour tenir, il faut durer. Et pour durer, il convient de s'adapter à une formule qui ait pour but d'équilibrer la « Conservation » avec la « Production ».

Le rapport des boisements est un « usufruit » limité par leur « Possibilité ». En la matière, l'adage classique se montre catégorique : « Jouir en bon père de famille ».

Dans cet ordre d'idées, il existe d'amples débouchés d'activité pour la Commission de Propagande Régionaliste. N'est-ce pas son fait de s'employer en faveur du maintien de la richesse bien-faisante locale constituée par le « Capital Bois » ?

SAGOT-LESAGE.

### Etrangers en défaut

Procès-verbal a été dressé pour défaut de sauf-conduit par la police de Cahors contre les nommés : Fernand Parenti, sujet italien, demeurant à Tarbes ; Nicolas Delski, demeurant à St-Denis-Catus ; Gavio Camilla, à Cahors.

### ON A DROIT A TANT DE PAIN

Une certaine confusion s'étant établie dans l'esprit de la clientèle, à la suite de l'Arrêté Préfectoral, diminuant de 20 0/0 la valeur des tickets de pain, la Fédération de la Boulangerie informe les clients et les boulangers, que la diminution porte sur la valeur des tickets et non sur la quantité de pain pris.

Nous rappelons qu'en conformité avec l'Arrêté Préfectoral, un ticket de 50 grammes donne droit à 40 grammes de pain. Un ticket de 200 gr. à 160 gr. de pain. Un ticket de 250 gr. à 200 gr. de pain. Un ticket de 350 gr. à 280 gr. de pain.

Il faut donc 1 kg. 250 grammes pour avoir 1 kg. de pain, et 2 kg. 500 grammes pour un pain de 2 kg. et non 2 kg. 400 grammes comme beaucoup de clients et de boulangers l'avaient cru. — Pour la Fédération, — Le Président.

### MORT DE M. FONTÈS ancien chef de cabinet du préfet du Lot

Nous apprenons avec une grande tristesse la mort de notre compatriote, M. Marcel Fontès, ancien chef de cabinet de M. Jacquier, alors préfet du Lot.

Cette mort soudaine due à une intoxication par des coquillages, est survenue vendredi dernier à Nice.

M. Fontès quitta le Lot, son pays d'origine, en 1935. Nommé chef de cabinet du préfet de la Savoie, il assumait ces fonctions jusqu'au début de la guerre. Au cours de celle-ci, il administra par intérim la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. Il y a quelques mois, il devint chef de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes.

Nous prions Mme Fontès, sa veuve, sa fille, Mme et M. Fontès, ancien notaire de Limogne, et les membres de la famille en deuil, d'agréer nos vives condoléances.

### NE BRULEZ PAS LES ROUTES

De l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées :

L'attention des propriétaires de véhicules à gazogènes est attirée sur les inconvénients graves que présentent pour la bonne tenue de la chaussée les dépôts de cendres provenant du purgeage de leurs appareils, que certains conducteurs croient pouvoir effectuer sur la chaussée elle-même.

Ce dépôt, sur les chaussées revêtues, entraîne rapidement les détériorations du revêtement en contact avec les produits à haute température.

De telles pratiques sont formellement interdites par la réglementation en vigueur et des poursuites ne manqueraient pas d'être engagées à l'encontre des contrevenants.

Toute dégradation des grandes routes (nationales ou départementales) constitue aux termes de la loi du 29 floréal, an X, une « contravention de grande voirie », dont les auteurs sont passibles d'une amende de 500 fr. en principal, susceptible d'être modérée à 25 fr. (loi du 23 mars 1842) et, en outre, de la réparation du dommage.

### ASSURANCES SOCIALES

De la Direction régionale :

MM. les employeurs sont informés que le Service Régional des Assurances Sociales de Toulouse, 14, rue du Rempart-St-Etienne, a terminé l'envoi aux assurés sociaux des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, des feuillets trimestriels destinés à permettre le paiement des cotisations du 1<sup>er</sup> trimestre 1941. Ces feuillets doivent être réclamés aux assurés qui sont tenus d'en faire la remise à leurs patrons.

Certains assurés ayant changé de domicile sans avoir informé le Service Régional de leur nouvelle adresse sont exposés à ne pas recevoir le feuillet les concernant. Si le 15 mars prochain cette pièce ne leur est pas parvenue, ils devront en demander un duplicata au Service ou en informer leur employeur qui effectuera cette demande pour l'ensemble de son personnel. Les demandes de duplicata doivent indiquer le nom, les prénoms et le numéro matricule (à défaut la date de naissance) des assurés en cause et rappeler le régime (commerce et industrie, agricole, spécial) sous lequel ils sont placés.

Les feuillets destinés à permettre le paiement des cotisations des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de l'année 1941 seront adressés aux assurés des sept départements précités avant le 15 juin 1941.

Un certain nombre de caisses d'assurance vieillesse-invalidité, dont le siège se trouve en zone occupée, ont ouvert un bureau en zone libre. Ces organismes vont ainsi pouvoir assurer le paiement des arrages venant à échéance le 1<sup>er</sup> mars 1941, à tous ceux de leurs pensionnés — qu'ils soient en zone libre ou en zone occupée — dont l'adresse leur est connue.

Toutefois, les titulaires d'une pension d'assurances sociales qui, au 15 mars 1941, n'en auront pas encore reçu le montant trimestriel, devront s'adresser, dès cette date, à l'organisme situé en zone libre qui a déjà payé les arrages échus le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

# CAHORS

## DEUXIÈME CONCERT NOUYRIT

« Construire dans l'amour et dans la joie », a dit le Maréchal. La musique est faite précisément pour nous donner un peu de cette joie. Merci donc aux vrais artistes qui se sont dépensés dimanche à l'Ecole de Musique et qui nous ont fait partager leurs émotions musicales.

Mlle G. Gaillard déploya sa sensibilité et détailla de sa voix ferme et puissante le Noyer de Schumann, l'Air de Marie-Madeleine de Massenet et Une tempête soufflée de Monfeuilard. Nous avons regretté que la talentueuse cantatrice n'ait pas pu se procurer les mélodies de Carissini et de Debussy annoncées au programme.

Ce dernier aurait été ainsi parfaitement équilibré, en y mettant une diversité d'époques dans les œuvres et de tempéraments pour les compositeurs. Mais nous savons combien il est difficile actuellement de se procurer les partitions.

Ces observations formulées, disons que toutes les œuvres ont été magnifiquement mises en valeur par des interprètes dignes d'elles. Mme Haen a mis sa virtuosité transcendante au service du premier mouvement de l'Opus 11, la sonate maîtresse de Beethoven. Comme nous aurions voulu l'entendre toute, car l'Adagio initial constitue la première phase d'un drame intérieur que la suite développe et qui s'éleva progressivement jusqu'à la résurrection finale.

Le célèbre Concerto pour violoncelle de Dvorak, si coloré et si mélodieux, nous permit d'apprécier une fois de plus la souplesse du beau talent de M. Nouyril.

Nous ne pouvons tout citer de ce programme qui a procuré à un nombreux public un moment d'évasion dont nous sommes reconnaissants à ces artistes excellents.

Double dièse.

**Le Docteur Pierre ORLIAC, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Spécialiste des Maladies des Yeux, a ouvert son cabinet de consultations, 25, rue du Président-Wilson, Cahors. Tél. 541 ou 102.**

**Consultations tous les jours, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h.; sauf le dimanche et le mercredi matin.**

**Le marchand de porcs de Saint-Denis-Martel s'est constitué prisonnier.**

Nous avons relaté dans nos précédents numéros la grave affaire d'escroquerie du sieur Lacroix, marchand de porcs à Saint-Denis-Martel.

Cet escroc, qui avait pris la fuite au moment où la justice était informée de ses agissements, s'est constitué prisonnier. Il a été aussitôt écroué.

### Trouvailles

Il a été trouvé : une somme d'argent par Mme Cassan ; une montre par M. Gagnac ; un trousseau d'écolier par M. Rivière ; une somme d'argent par M. Salvadon ; une somme d'argent par M. Cantagrel.

### En sciant une bûche

M. Paul Séguin, ouvrier chez M. Cabanes, menuisier, en sciant une bûche, s'est blessé à la main droite.

### Mauvaise chute

Au cours de son travail, M. Ange Marietti, employé à la Préseratrice, a fait une chute au cours de laquelle il a été blessé à l'aîne gauche.

## Chronique des Théâtres

### Le Théâtre des Deux-Anes

Le célèbre Théâtre des Deux-Anes (de Paris, direction : Alibert) est annoncé pour la date du dimanche 16 mars, au Théâtre Municipal, matinée à 15 heures et soirée à 20 h. 30. Au programme, un véritable régal d'esprit, de rire et de joie avec Pierre Dac, Mady Berry, Jean Marsac, dix artistes de talent et une revue d'actualité incroyablement II est prudent de louer.

### AVEC LES « COMPAGNONS »

Voulez-vous savoir ce que sont les Compagnons de France, ne manquez pas la grande assemblée compagnon, vous y verrez l'illustre théâtre, vous y entendrez des chefs du Mouvement, mercredi 12 mars, à 20 h. 30 au Théâtre municipal. Entrée gratuite.

**L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2<sup>e</sup>) et dans 15 Succursales de la zone occupée.**

## Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée Gambetta

L'Assemblée générale de l'Association des anciens élèves du Lycée Gambetta, qui n'a pu avoir lieu en 1940, par suite des circonstances, se tiendra cette année au Parloir du Lycée le vendredi, 14 mars 1941, à 18 heures 15 précises. Tous les membres sont cordialement invités à y assister. Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle, le présent avis en tenant lieu.

Le Secrétaire-adjoint : J. LAGARDE.

## Incorporation des jeunes dans les Chantiers de Jeunesse

Les jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> avril 1920 au 30 septembre 1920 et précédemment exemptés par un Conseil de révision, doivent rejoindre comme leurs camarades, les chantiers mentionnés sur l'affiche portant convocation des jeunes pour le stage obligatoire prévu par la loi du 10 janvier 1941.

## Tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

**Défaut d'affichage.** — Pour défaut d'affichage au menu, Mme Ganjac, hôtelière à Castelnau-Montriat, est condamnée à 25 francs d'amende.

**Fraude.** — La dame C. P. est condamnée à 1 mois de prison avec sursis et 300 francs d'amende pour fraude alimentaire ; son patron est relaxé.

**Vols à l'étalage.** — Le sieur Poulhès, retraité des chemins de fer, se trouvant dans une boucherie de Cahors, et profitant de l'afflux des clients, fut surpris au moment où il emportait, sans payer, un morceau de viande. Conduit au commissariat de police, il reconnut le fait, mais, interrogé, il dit également, avouer qu'il avait volé de nombreux objets aux étalages de forains.

Il avait remis ces objets à une dame Gilles, ménagère à Luzech. Une perquisition faite chez cette dame permit de retrouver les objets volés. Poulhès est condamné à 3 mois de prison et la dame Gilles à 1 mois. En outre, le nommé Maurice Dubruel, domestique à Luzech, qui est inculpé de vols à l'étalage, est condamné à 2 mois de prison.

**Vol de bois.** — Athilo Casalini, sujet italien, a dérobé un demi-stère de bois. Deux mois de prison avec sursis.

**Hauts faits.** — Le nommé Maxime Peyrolis, étant en état d'ivresse, s'est livré à des violences sur sa mère. Il est condamné à 3 mois de prison.

**Fraude sur le poids.** — Le tribunal condamne à 25 francs d'amende le sieur Gardes, boulanger à St-Géry pour fraude sur le poids du pain.

**Circulation sans permis.** — Pour infraction à la circulation en auto, le tribunal condamne à 25 francs d'amende les nommés Baureille, de Cieurac ; Vinghes, de Lalbenque, et Laura, de Cahors.

## SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 3 mars 1941

Présidence de M. INAGUE

**Présents :** MM. Baboullène, Bastié, Bessières, Bousquet, Commandant Bru, J. Calmon, Chabert, Chaumont, Crochard, Feyt, J. Fourgous, D' Fourgous, Iches, Gaubert, Labat, Mas, Molinié, Montell, Mousselet, Prat, Rigaudières, Rougé, Sagot-Lesage, chanoine Sol, Laurisson, Teyssonnières, Fr. de Valon, A. Viré.

**Excusés :** MM. Cruppi, Frécheville, Ibert. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**M. le Président** donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet qui, appelé à Toulouse, s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

**Elections.** — Comme membres résidents : de MM. Pierre Caddace, André Joubert et Pierre Bailles. Comme membres correspondants : de MM. Beauvallet, Henri Guillois et Jean Moulès.

**Félicitations.** — La Société adresse ses félicitations à M. Gaston Linon, de Castelnau-Montriat, docteur-vétérinaire, Directeur des Services vétérinaires du Tarn, qui vient d'être nommé en la même qualité à Toulouse ; à M. Henry Puget, maître des requêtes au Conseil d'Etat, nommé Commissaire du Gouvernement en cette haute administration ; à M. Guilhou, professeur de 1<sup>er</sup> au Lycée Gambetta, nommé vice-recteur de Corse.

**M. le Président** fait connaître que M. le Préfet du Lot autorise les membres de la Société à porter, dans certaines circonstances, l'insigne de la Société.

**M. le Secrétaire général** rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy :

— dans le Bulletin de la Société archéologique de Brive, 1940 : 1<sup>er</sup> un article nécrologique consacré par M. Rohmer à notre confrère Louis Lacroix ; 2<sup>e</sup> un article de MM. A. et J. Bouyssonie sur « La grotte à l'abri ».

## PALAIS DES FÊTES

Mardi 11, mercredi 12, jeudi 13, samedi 15, dimanche 16 mars, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 h. Pierre Blanchard, Renée Saint-Cyr dans un grand film.

## NUIT DE DÉCEMBRE

En complément : **Le faiseur**, comédie gaie.

peintures de Laseaux près Montignac (Dordogne) ; 3<sup>e</sup> un article de M. de Mussac sur « Les usurpateurs de noblesse au xviii<sup>e</sup> siècle », où il est fait mention d'une famille quercynoise (Les Gigue), originaire de Souillac, qui donna de 1594 à 1696 plusieurs consuls dans cette ville.

— dans les Mélanges d'archéologie et d'histoire (Ecole Française de Rome), fasc. I, IV, 1940, une étude de Marguerite Boulet sur « Les Elections épiscopales en France au lendemain du Concordat de Bologne (1516-1571) » ; dans la liste des évêques cités figurent les Carreto qui occupèrent le siège de Cahors de 1512 à 1552.

— dans le même Bulletin un article de Jean Orchibal : « Fénelon et la Cour romaine » (1700-1715).

— dans le Journal du Lot des 14 et 16 février une étude documentée de M. Sagot-Lesage sur « Les Ecoles d'agriculture dans le Lot ». Il s'agit des deux écoles du Mont et d'Arnis qui furent très prospères : la 1<sup>re</sup> ferme ses portes en octobre 1902 ; la 2<sup>e</sup> fut touchée par la fameuse loi de 1905 ; actuellement, pour le retour à la terre, la création de telles écoles s'impose.

— dans le Journal du Lot des 5 et 20 février, deux autres articles du même auteur : « Salut au Quercy », « Nos espoirs doivent être paysans ».

**M. le Secrétaire général** signale la parution du livre que le R.P. Bessière consacre au « Bayard de la Grande Armée », le Maréchal Bessières, duc d'Istrie, qui fut non seulement un grand homme de guerre, mais aussi un grand homme tout court, aussi excellent dans les œuvres de paix que dans les travaux de guerre, digne modèle pour le temps présent.

**Dons.** — De l'auteur Jean Donat : « A travers le Languedoc sur les pas de Louis XIII » où il est question du siège de Thézac en juin-juillet 1622 ; siège qui fit l'objet d'une étude de M. R. Granier dans le Bull. de la Société des Etudes (T. LIV, 1933).

— D'un anonyme pour le Musée de la Société : « une vieille carte au xviii<sup>e</sup> siècle ». De M. Baboullène pour ce même Musée : un cal de fer forgé du modèle de ceux employés dans nos mines ou carrières souterraines, et un carmail.

A l'occasion de ce dernier don, M. Baboullène donne à la Société le décalogue régali d'une diction excellente du poème consacré par le regretté Président J. Malrieu à cet humble attribut de nos chemins quercysois.

**M. de Valon** fait une communication sur la légende de Rose de Montal dont la tragédie fin a été relatée de façons fort différentes. Il étudie la formation de cette légende et indique les éléments réels qui en constituent le point de départ : une amourette entre les deux cousins, le beau mais brutal baron de Castelnau et la jeune Rose de Montal.

**M. Viré** donne quelques-unes des impressions recueillies durant un séjour de plusieurs mois en Haïti, où il avait été appelé pour des recherches radiométriques.

La République d'Haïti, qui compte plus de 2.000.000 d'habitants, est uniquement peuplée de noirs, tous les blancs ayant été massacrés en 1791. Et ce n'est pas une des moindres raisons de son voyage en débarquant à Port-au-Prince d'entendre toute cette foule de couleur employer un français élégant et correct. C'est que l'instruction publique, donnée par des missionnaires du Saint-Esprit, est fort développée.

(à suivre).

## EDEN

Mercredi 12, jeudi 13, samedi 15 et dimanche 16 mars, en soirée, Jeudi et dimanche, matinée.

Une charmante comédie **LA FAMILLE DURANT** avec Jules Berry, Noël-Noël, Blanchette Bruno, Carlette, Marguerite Deval et Marcelle Fraïnce.

En première partie : **Malaguena**, attraction. — **Popoko, ile sauvage**, documentaire.

## Les Sports

**STADE CADURCIEN — ASSOCIATION**

Stade Cadurcien (I) bat Union Sportive Aubinoise (I) par 3 buts à 0. L'équipe du Stade a confirmé sur le terrain d'Aubin les deux résultats obtenus à Cahors. Il convient de signaler une nouvelle fois que la remarquable équipe d'Aubin ne succomba qu'après avoir fait une grande partie. Le Stade, malgré l'ambiance, garda toute son assurance et finit très fort.

**Championnat du Lot.** Bleuets du Lendou battent Stade Cadurcien (IB) par 3 buts à 0. — Partie toute à l'avantage de l'équipe qui pratiqua volontairement et avec le ferme désir de s'imposer. Les réserves stadistes n'inquiétèrent qu'en de rares occasions la défense sûre de Saint-Cyprien, dont tous les éléments méritent les plus vifs éloges.

**Stade Cadurcien (II) bat Castelnau (I) par 4 buts à 3.** Dimanche 9 mars s'est déroulé le grand match d'association : Stade Cadurcien (II) contre Castelnau (I). Devant un nombreux public, le Stade a aligné sa meilleure formation. Dès le coup d'envoi, le Stade se laisse dominer. Coup sur coup Castelnau marque 2 buts. Mais les joueurs stadistes ne s'avouent pas vaincus et, au contraire, se

ressaisissent : c'est par une belle descente que l'avant-centre marque un premier but ; puis la mi-temps est sifflée. Castelnau mène par 2 buts à 1.

A la mi-temps le Stade reprend de plus belle : sur un centre de l'ailier gauche l'avant-centre égalise, peu après un 3<sup>e</sup> but est marqué par l'avant-centre stadiste. Les joueurs cadurciens ont trouvé enfin la bonne carburation. L'ailier gauche réussit à marquer un 4<sup>e</sup> but à la tête. Castelnau fait une descente qui échoue grâce à la défense stadiste. Enfin un 3<sup>e</sup> but est marqué par Castelnau sur coup franc. Puis la fin est sifflée. Arbitrage parfait.

## LA QUERCYNOISE

**Lycee de Rodez contre Quercynoise**

Une bonne nouvelle pour les sportifs cadurciens, la Quercynoise vient d'être qualifiée pour les 1/4 de finale du championnat d'Académie, et ce 1/4 de finale se jouera au Stade Lucien-Desprats, le jeudi 13 mars, à 14 heures 30. C'est le lycée de Rodez qui donnera la réplique aux scolaires cadurciens. Rodez présente une équipe où se trouvent 5 joueurs de la première du Stade Ruthénois. Venez encourager les jeunes scolaires qui pratiquent un rugby agréable. Si la Quercynoise gagne, ils iront rencontrer Pau, à Pau, en 1/2 finale. Rodez fait favori, car ils viennent de battre Aurillac et Tulle, par un score éloquent. Tous nos vœux accompagnent les potaches cadurciens.

Nous espérons qu'ils voudront ne pas nous décevoir.

Voici l'ordre des rencontres 1/4 finale : Lycée Rodez, Cahors, à Cahors. Villeneuve-Agen, à Agen.

Albi, Toulouse, à Albi. Tarbes, Pau, à Pau, Favorsit : Rodez, Agen, Toulouse, Pau.

**STADE CADURCIEN — RUGBY**

**Cahors vainqueur à Terrasson**

En finale de la Coupe du Périgord-Agenais, le Stade Cadurcien a battu Terrasson par 8 à 3.

Par cette victoire, le Stade se trouve en bonne position, car il ne reste plus que deux matches à disputer, et tous deux à Cahors.

Dimanche, 16 mars, Mussidan sera l'hôte des Cadurciens et le 23 mars, l'Union Sportive Soulligais, favori aux Cahors, viendront tenter leur chance au Stade Lucien-Desprats. Si nos joueurs veulent bien serrer les dents, la Coupe est à leur portée. Le résultat des dernières parties, nous fait espérer un résultat positif en faveur de nos cotés contre Mussidan.

Pendant que leurs aînés faisaient triompher les couleurs bleu et blanc à Terrasson, nos réserves, au Stade Lucien-Desprats, disposaient de Caussade par 6 à 3, après une partie fort intéressante, où nos jeunes prirent nettement le dessus sur un adversaire pourtant plus athlétique.

## Boule Cadurcienne

Les membres actifs de la société sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu vendredi prochain, 14 mars, à 20 h. 30, au siège de la société, café du Champ-de-Mars. Ordre du jour : cotisations, licences, renouvellement du bureau.

## Arrondissement de Cahors

**Prayssac**

Pour nos prisonniers. — L'excellente société « La Renaissance Puy-l'Évêque » qui compte parmi ses membres actifs deux de nos sympathiques compatriotes, MM. J. Alduy et Brunel, a bien voulu, par un geste de solidarité spontanée, nous offrir de venir à Prayssac, le dimanche 16 mars donner une soirée au profit de nos prisonniers de guerre.

Cette société avait organisé le 23 février à la même intention, un concert à Puy-l'Évêque, et le succès a été tel qu'elle a dû donner une deuxième représentation le dimanche suivant, toutes les places étant chaque fois retenues d'avance.

Nous sommes certains que le public prayssacois saura lui aussi apprécier un tel geste, et que c'est une salle archicomble qui applaudira dimanche prochain ces artistes amateurs. Il peut d'ailleurs être assuré de ne pas être déçu et de passer une agréable soirée tout en contribuant à l'œuvre si intéressante des prisonniers de guerre.

Dans l'attitude de Mme Brion, rien ne laissait deviner qu'elle connût la conduite de la jeune fille envers Marc. Aucun reproche n'effleurait ses lèvres. Elle avait jugé et pardonné, ne demandant au ciel que de permettre l'oubli ; mais elle attirait Mme di Ciampino, dont elle appréciait les qualités, et qu'elle croyait encore capable de rendre le bonheur à son fils.

Un soir, Jeannille demanda négligemment :

— Mon tuteur fait-il un bon voyage ? Avez-vous de ses nouvelles ?

Mme Brion posa sur elle un regard très triste.

— Oh ! Jeannille... prononça-t-elle enfin. Il ne faut jamais parler de lui.

La jeune fille comprit la leçon, rougit, et se levant :

— Je vous demande pardon, dit-elle.

En dépit de la chaleur lourde qui accablait Venise, elle sortait chaque matin et chaque après-midi. Elle fuyait la maison endormie.

Or, le lendemain, après le déjeuner, comme elle s'habillait pour aller place Saint-Marc, en badaude, perdit deux heures à regarder les touristes et les pigeons. Tonna frappa à la porte.

— « Le signor » del Pozzo est au salon, « signorina ». Il demande si la « signorina » peut le recevoir.

Certainement.

Elle descendit en hâte. Il s'agissait sans doute d'une invitation qui la distrairait, la sauverait de ses pensées, l'éloignerait de cet intérieur où les

La location est d'ores et déjà ouverte chez Mme Bouysset, dépositaire de journaux, aux tarifs suivants : Premières : 10 francs ; Secondes : 8 francs ; Troisièmes : 5 francs.

N.B. — Il est bien spécifié que tout le bénéfice de cette soirée sera uniquement attribué aux prisonniers de guerre de « Prayssac ».

## Trespoux-Rassiels

**Acte de probité.** — Dans un chantier dont M. Roux était surveillant un ouvrier, M. Lefèvre, avait perdu une montre-bracelet d'une valeur de 300 francs. Trouvée par M. Roux ce dernier s'est empressé de la remettre à son propriétaire qui l'a chaudement remercié. Nos félicitations à M. Roux qui est conseiller municipal de notre commune.

## Un laxatif bon pour le foie

La constipation est due le plus souvent à la paresse du foie, qui ne sécrète pas assez de bile pour nettoyer l'intestin. Les comprimés Vichybol qui régularisent la fonction biliaire en même temps qu'ils révèlent l'intestin sont donc le remède complet de la constipation. Un comprimé Vichybol au repas du soir assure des évacuations matinales régulières et maintient la propreté de l'intestin. 7 fr. 15. Ttes Phies.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Artisanat familial.** — Les forgerons, charbons, maréchaux-ferriers de l'Arrondissement de Figeac, réunis le dimanche 2 mars, dans une salle de la Mairie de Figeac, en vue de constituer leur syndicat professionnel d'arrondissement, filiale de l'Artisanat familial du Lot, ont constitué leur bureau comme suit :

**Président :** M. Messinguiard, maréchal-ferrant, place des Tours à Figeac ; **Vice-Président :** M. Lascroux, forgeron à Bagnac ; **Secrétaires :** M. Mieulet, charbon à Figeac ; M. Capus André, forgeron à Figeac.

Il sont à la disposition de leurs collègues pour tous renseignements qui leur seraient utiles ; adresser correspondance au Président, M. Messinguiard, en joignant un timbre pour la réponse.

D'ores et déjà, ils informent les intéressés qu'ils vont intervenir et faire des démarches pour que tous les marchands de fer puissent donner satisfaction, tout au moins en partie, aux besoins de nos professions, fer à clous, charbon, etc., etc. — **Le Président :** Messinguiard.

### Corn

**Electrification.** — Le Syndicat intercommunal d'électricité de Figeac met à l'étude un nouveau projet, en vue de fournir l'électricité aux maisons non encore desservies.

Afin d'être compris dans ce nouveau projet, les propriétaires de la commune de Corn qui désiraient obtenir le courant électrique sont priés de se faire inscrire à la Mairie avant le vendredi 14 mars, dernier délai.

### Tousseurs

Par ces temps froids, tout le monde tousse et beaucoup ignorent encore le meilleur remède pour apaiser la toux. Ce remède est tout simple et chronique, qu'elle provienne d'un refroidissement, d'un rhume, d'une grippe, d'une bronchite chronique, d'une coqueluche, d'un asthme, le Pulmoval vous soulage dès le début et amène rapidement la cessation de votre toux. En effet, sous l'influence du Pulmoval et dès les premiers cuillerées, la toux diminue pour disparaître et bientôt l'oppression cesse, la respiration redevient normale. Le flacon de Pulmoval vaut 13 fr. 50. Ttes Phies.

## MACHINE A ECRIRE

A vendre. Ecrite Bureau Journal

### Attention aux rhumatismes

#### Voici le printemps

Au printemps, les arthritiques sentent le réveil de leurs douleurs. Aussi bien comme préventif, avant les douleurs, que comme curatif pendant les crises les plus aiguës : c'est au Gandol qu'il faut avoir recours. Le Gandol après avoir éliminé l'acide urique l'empêche de se reformer dans l'organisme. C'est à cette action totale qu'il doit de prévenir et d'arrêter les douleurs rhumatismales les plus rebelles : gouttes, maux de reins, sciaticque, migraines arthritiques, douleurs des bras et des jambes. La cure de cachets Gandol vaut 14 fr. 60 pour 10 jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

**Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)**  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

## REMERCIEMENTS

### et

### AVIS DE NEUVAINES

Madame Yvonne Laurent ALPHONSE ; Madame FIALBAS, née ALPHONSE, Monsieur Jean FIALBAS et leurs enfants ; Madame BRIS, née ALPHONSE et Monsieur BRIS, prisonnier de guerre ; Monsieur et Madame Valentin ALPHONSE et leurs enfants, à Toulouse ; Madame Yvonne ALPHONSE et sa fille, aux Grèzes ; Les familles ALPHONSE, FIALBAS, BRIS, GACHARD, BUEMONT, ARNAUDET, BERGON et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Laurent ALPHONSE

Ancien négociant, Officier de l'Instruction Publique, Président d'honneur des Ascendants du Lot, Vice-Président honoraire de l'Union Fédérale des Victimes de la Guerre.

et les prie d'assister au Service de neuvaine qui aura lieu le jeudi 13 mars, à 7 heures, en l'Eglise Saint-Urcus, pour le repos de son âme.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

## PETITES ANNONCES

**JEUNE FILLE**, 28 ans, demande place restaurant ou café. Prendre adresse Bureau du Journal. (33.319).

**DESIRE acheter ou louer machine à écrire**, en bon état. Faire offres au Bureau du Journal.

**FEMME de ménage**, sachant faire la cuisine, libre quatre heures le matin, demande ménage. Prendre adresse Bureau du Journal. (33.320).

**A ENLEVER de suite, stock bateaux neufs** pour pêche, rivière et étang. Ecrire : Havas, Béziers, N° 67.

ETUDE DE  
**Maitre Jean FABRE**  
Notaire à CAHORS

Suivant acte reçu par Maitre Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le 27 février 1941, enregistré à Cahors (A.C.), le 5 mars 1941, Volume 781 bis, Folio 85, Numéro 443 :

Monsieur Antoine GIRARD, négociant en chaussures, et Madame Maria PASQUET, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, 17, rue du Maréchal-Joffre ;

Ont vendu à : Monsieur Paul-Ludovic LADE, négociant, et Madame Rose-Alexandrine MONTES, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, 8, place du Marché ;

Un fonds de commerce de marchand de chaussures, pantoufles et sabots, exploité à Cahors, place du marché, n° 10, comprenant : l'enseigne « A l'Écureuil », le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux où s'exploite le dit fonds, et le matériel servant à l'exploitation, et les marchandises.

L'entrée en jouissance est fixée au 1<sup>er</sup> mars 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente, à Cahors, en l'étude de Maitre FABRE, notaire, 2, rue Jean-Caviole, ou domicile à été élu par les parties.

Pour premier avis.

J. FABRE.

## COMMUNE DE LASCABANES

**Projet de reconnaissance du chemin rural de Saux à Leygues**  
Extrait de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1941 ordonnant l'enquête

Article 1<sup>er</sup>. — Les pièces composant le projet de reconnaissance du chemin rural de la commune de Lascabanes restant déposés pendant dix jours, du 18 mars 1941 au 27 mars 1941, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.